



Cadastre / construction enterrée

Par gru

Bonjour.

Est-ce que la construction de pièces en sous-sol (qui ne se fait pas sous un bâti mais dans le prolongement d'un bâti) devrait apparaître au cadastre ?

Merci.

Salutations,
GRU

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous parlez du plan cadastral ? ou de la déclaration fiscale des biens ?

Par gru

je pensais que les 2 étaient liés !

Donc premièrement :

- est-ce que cela doit apparaître au plan cadastral ?

Et deuxièmement :

- en tant que particulier, comment savoir si la construction (en sous-sol) d'un tiers a été déclarée fiscalement ?

Merci.

Par yapasdequoi

Avez-vous posé la question aux services fiscaux ?

Y a-t-il un permis de construire ?

Quelle est la surface de construction ?

Par Burs

bonjour,

Et deuxièmement :

- en tant que particulier, comment savoir si la construction (en sous-sol) d'un tiers a été déclarée fiscalement ?

Merci.

cela ne vous regarde pas.

2) si votre construction n'est pas visible au sol, elle n'apparaîtra pas au cadastre !

Par yapasdequoi

Toutefois, selon la surface, il y aura des impôts fonciers à prévoir, que ce soit sous terre ou pas.